

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/290/F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DES APPAREILS MEDICAUX TECHNIQUES, SES ACCESSOIRES, LEURS INSTALLATIONS AINSI QUE LA FORMATION DU PERSONNEL UTILISATEUR A L'HOPITAL PRINCE REGENT CHARLES

Date de publication : le 20/112023

Date d'ouverture des offres: le 15/122023.

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) lance un Appel d'Offre Ouvert National (AON) pour la fourniture des appareils médicaux techniques, ses accessoires, leurs installations ainsi que la formation du personnel utilisateur et dont les spécifications techniques se trouvant sur la liste en annexe à la présente.

1. OBJET

L'Hôpital Prince Régent Charles (HPRC) invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture des appareils médicaux techniques, ses accessoires, leurs installations ainsi que la formation du personnel utilisateur à l'HPRC, selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

2. FINANCEMENT DU MARCHE

Le marché est financé à 100% par le Budget de l'HPRC, exercice 2023-2024.

3. SPECIFICATION DU MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

Le marché est constitué d'un seul lot :

« Fournitures des appareils médicaux techniques, ses accessoires, leurs installations ainsi que la formation du personnel utilisateur ».

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres et l'HPRC considérera le soumissionnaire moins disant article par article.

2

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence au marché est ouverte, à égalité de condition, aux soumissionnaires possédant les conditions juridique, technique et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offre, tout soumissionnaire concerné par les articles 153 et 161 du Code des marchés publics.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30' aux adresses ci-après:

- HPRC, sis avenue de l'hôpital
BP 570 BUJUMBURA - BURUNDI
Tél. (257) 22 22 84 35, (257) 22 22 65 60, FAX (257) 22 21 39 65

L'Achat du DAO est fixé à **CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS (100 000 FBU)**.

Le DAO pourra être obtenu à la Direction de l'HPRC moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** au compte N° CC10315, ouvert à la BRB au nom de l'HPRC et d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** à verser sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC100003 ouvert à la BRB.

6. CAUTION DE SOUMMISSION

Chaque offre sera accompagnée d'une garantie de soumission de « **QUATRE MILLIONS DE FRANC BURUNDAIS (4.000.000 FBU)** » sous forme de garantie bancaire, délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle : en **Annexe III**. Son absence est causée du rejet lors de l'analyse

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres financières et techniques sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une seule enveloppe extérieure portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DES APPAREILS MEDICO TECHNIQUES, SES ACCESSOIRES, LEURS INSTALLATIONS AINSI QUE LA FORMATION DU PERSONNEL UTILISATEUR, A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** » à 9 h 30 min. Les offres sont à présenter en langue française et établi en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 15/12/2023 à 9H00.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par les offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 15/12/2023 à 9heures. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes le 15/12/2023 à 9 h 30' en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Direction de l'HPRC en date et heure mentionnées. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

11. CRITERES DE QUALIFICATION

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

11.1. L'offre technique

- a) La caution bancaire de soumission d'un montant de **QUATRE MILLIONS DE FRANC BURUNDAIS (4.000.000 FBU)** sous forme de garantie bancaire ;
- b) Les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du DAO.
- c) L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR (copie) et en cours de validité;
- d) Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- e) L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original;
- f) Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
- g) L'acte d'engagement suivant le modèle en annexe IV ;
- h) L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du commerce en cours de validité ;
- i) Les spécifications techniques ;
- j) Le CV et le diplôme de l'ingénieur proposé pour l'installation des équipements.
- k) Le CV du Formateur avec une expérience prouvée sur le matériel objet du Dossier d'Appel d'Offre ;
- l) Le registre de commerce (copie) ;
- m) L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
- n) Le statut de la société (copie) pour les personnes morales ;
- o) La fiche technique.

21

11.2. L'offre financière :

L'offre financière comprendra :

- a) Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres offerts en six exemplaires selon le modèle en annexe II ;
- b) L'acte de soumission suivant le modèle en annexe V ;
- c) Le délai d'exécution.
- d) Le devis estimatif et quantitatifs des fournitures.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

12. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'HPRC mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques et au fonctionnement des appareils médicaux techniques HTVA.

Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des appareils médicaux techniques.

13. ADRESSE

L'adresse à laquelle il est fait référence est indiquée ci-dessus.

Fait à Bujumbura, le 07/11/2023

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HPRC

Dr NIMPAYE Oscar

